

La ferme avicole normande (2)

<p>Thème 4</p>	<p>L'immatériel dans les relations économiques</p> <p>421 L'immatériel et les relations contractuelles 421-1 Offre commerciale électronique 421-3 Contrat électronique</p>
<p>Compétences</p>	<p>Apprécier si l'offre commerciale électronique est conforme au droit positif</p> <p>Rédiger et qualifier quelques clauses d'un contrat électronique</p> <p>Apprécier l'opportunité de tout ou partie d'un contrat par rapport à des objectifs et sa légalité</p>

«L'élevage familial de poules tiendra une place importante dans les habitudes des français de demain ». C'est la phrase que n'a cessé de répéter Yves Morel, le gérant de l'EURL « Ferme avicole normande », lors du salon de l'agriculture de 2010. Depuis plus de 20 ans, il commercialise, en effet, du matériel pour l'élevage familial des volailles ainsi que des poules pondeuses, à chairs et d'ornements, il croit fermement au développement de ces élevages familiaux, notamment dans le cadre de la réduction des déchets ménagers. Selon ses propos, une poule mange entre 50 et 150 kilos de déchets ménagers par an, selon la race.

Yves Morel a décidé d'accroître ses ventes par le biais d'Internet. Il a créé un site de ventes en ligne qui propose l'ensemble du catalogue de l'entreprise. Cependant, si Yves Morel est habitué à la vente classique, les règles en matière de commerce électronique lui échappent un peu.

M. Morel a fait appel au cabinet de conseil «Khéops» spécialisé dans l'aide aux PME. Vous êtes l'assistant(e) du directeur.

Annexe **Extrait des conditions générales de vente**

Article 3 : Commande

Le client clique sur « commander », sélectionne le ou les produits qui l'intéresse(nt), précise la quantité souhaitée, saisit ses coordonnées, le mode de livraison ainsi que le mode de paiement.

Dès la prise en compte de sa commande, le client reçoit un courriel lui indiquant la date de livraison.

Article 8 : Paiement

Le règlement des achats s'effectue en euros :

- Soit par chèque bancaire à l'ordre de « Ferme avicole normande » et adressé à Ferme du Cailly, 20 Rue Neuve, 76690 Cailly. Dans ce cas, la commande ne sera traitée qu'à la réception du chèque
- Soit par mandat lettre adressé à : Ferme avicole normande, 20 Rue Neuve, 76690 Cailly
- Soit par carte bancaire : carte gold, visa ou MasterCard.

Article 11 : Retour, remboursement et échange

Conformément aux articles L121-16 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 7 jours à compter de la livraison pour retourner le ou les produits ne lui convenant pas.

Le client dispose de 15 jours pour retourner son article et en demander l'échange.

Dans les deux cas, le retour des produits devra s'effectuer dans leur emballage d'origine, en parfait état et complet.

Les produits retournés incomplets, abîmés, endommagés ou utilisés ne pourront ni être échangés, ni être remboursés.

La « Ferme avicole normande » procédera au remboursement par chèque.

Travail à faire :

Appréciez la validité du processus de l'article 3 des conditions générales de vente et modifiez cet article si nécessaire.